



**FR**

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION  
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES  
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS  
D'EQUIPEMENT MINIER, AGRICOLES ET DE  
CONSTRUCTION A LA CONVENTION RELATIVE AUX  
GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES  
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Pretoria, 11 au 22 novembre 2019

UNIDROIT 2019  
DCME-MAC – Doc. 37  
Original: français  
21 novembre 2019

**RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS  
A LA CONFERENCE**

(présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

1. Lors de sa première séance, tenue le 11 novembre 2019, la Conférence a institué un Comité de vérification des pouvoirs et renvoyé la décision quant à sa composition pour permettre des consultations. Lors de la deuxième séance de la Conférence, dans l'après-midi du même jour, les délégations de l'Australie, du Brésil, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne et du Japon ont été invitées à proposer des candidatures pour siéger dans ce Comité. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Afrique du sud a été nommé en qualité de conseiller.

2. Le 11 novembre 2019, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première réunion. Sa composition était la suivante:

M. Gavin MCCOSKER	(Australie)
M. Bruno CARVALHO ARRUDA	(Brésil)
M. Koffi Rodrigue N'GUESSAN	(Côte d'Ivoire)
Mme Teresa RODRIGUEZ DE LAS HERAS BALLELL	(Espagne)
M. Hirotsugu ISHIKAWA	(Japon)
Ms Keke MOTSEPE	(Afrique du Sud)
M. Luvuyo NDIMENI	(Afrique du Sud)

3. Le délégué de la Côte d'Ivoire, M. Koffi Rodrigue N'GUESSAN, a été élu à l'unanimité Président du Comité.

4. Le Comité de vérification des pouvoirs s'est réuni à quatre reprises: les 11, 15, 18 et 21 novembre 2019.

5. Au cours de la troisième séance de la Conférence, tenue le 12 novembre 2019, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté un rapport préliminaire et a informé la Conférence qu'à 17h30 du 11 novembre 2019, 39 Etats, une Organisation régionale d'intégration

économique, deux Organisations intergouvernementales, trois organisations internationales non gouvernementales et un conseiller technique s'étaient inscrits à la Conférence. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été présentées par 22 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique, une Organisation intergouvernementale et trois organisations internationales non gouvernementales. Cinq Etats avaient présenté à ce jour des pleins pouvoirs.

6. Conformément à la Règle 4 du Règlement intérieur, le Comité a recommandé à la Conférence que toutes les délégations inscrites soient autorisées à participer à la Conférence en attendant la réception de leurs lettres de créance en bonne et due forme; la Conférence a entériné cette recommandation. Le Comité a néanmoins invité les délégations qui n'avaient pas encore soumis leurs lettres de créance à le faire dès que possible.

7. Au cours de la quatrième séance de la Conférence, tenue le 15 novembre 2019, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté un second rapport préliminaire indiquant que, suite à sa deuxième réunion tenue le même jour, deux nouveaux Etats et une organisation intergouvernementale s'étaient inscrits à la Conférence depuis sa dernière réunion. Il a ajouté que, outre les lettres de créances qui avaient alors été déclarées comme ayant déjà été reçues en bonne et due forme, onze autres Etats, deux autres Organisations intergouvernementales et un conseiller technique avaient présenté des lettres de créance en bonne et due forme. Deux autres Etats avaient présenté des pleins pouvoirs.

8. Lors de la cinquième séance de la Conférence, tenue le 20 novembre 2019, la Présidente a constaté qu'il se pouvait que d'autres délégations veuillent présenter des lettres de créance et des pleins pouvoirs avant la signature de l'Acte final de la Conférence le 22 novembre 2019; en vue de s'assurer que le plus grand nombre d'Etats possible puisse signer l'Acte final et le Protocole pour les Etats disposant des pleins pouvoirs, la Présidente a proposé et la Conférence a entériné cette recommandation que les lettres de créances et les pleins pouvoirs d'autres délégations puissent être vérifiées jusqu'à 9 h le 22 novembre 2019.

9. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa quatrième réunion le 21 novembre 2019. Lors de cette réunion, le Comité a déclaré que, en tout, 41 Etats, une Organisation régionale d'intégration économique, trois Organisations intergouvernementales, quatre Organisations internationales non-gouvernementales et un conseiller technique s'étaient inscrits à la Conférence. Le Comité a déclaré que les lettres de créance des délégations des 34 Etats ci-après étaient reçues en bonne et due forme:

Argentine (République argentine)	Ghana (République du)
Afrique du Sud (République d')	Grèce (République hellénique)
Allemagne (République fédérale d')	Irlande
Argentine	Italie (République italienne)
Australie	Japon
Brésil (République fédérative du)	Mexique (Etats-Unis du Mexique)
Bénin (République du)	Namibie (République de)
Canada	Ouzbékistan (République d')
Chili (République du)	Paraguay (République du)
Chine (République populaire de)	Pologne (République de)
Congo (République du Congo)	République arabe syrienne
Côte d'Ivoire (République de)	République démocratique du Congo
Espagne (Royaume d')	République de Corée
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Finlande (République de)	et d'Irlande du Nord
France (République française)	Saint-Siège
Gambie (République de)	

Sri Lanka (République socialiste  
démocratique de)

Turquie (République turque)  
Uruguay (République orientale de)

10. Les lettres de créances de la délégation d'une Organisation régionale d'intégration économique, l'Union européenne, ont été considérées comme reçues en bonne et due forme.

11. Les sept Etats suivants ont participé à titre d'observateurs:

Cameroun	Indonésie
Egypte	Pakistan
Emirats arabes Unis	Suisse
Fédération de Russie	

12. En outre, les trois Organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs ayant présenté des lettres de créances en bonne et due forme:

Groupe de la Banque Mondiale  
Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)  
Organisation mondiale des douanes (OMD)

13. Les quatre Organisations internationales non gouvernementales et le Conseiller technique ci-après étaient représentés par des observateurs:

Groupe de travail aéronautique (AWG)  
Groupe de travail ferroviaire (RWG)  
Groupe de travail MAC  
Kozolchik National Law Center (NatLaw)  
Aviareto, Conservateur du Registre international en vertu du Protocole aéronautique

14. Le Comité de vérification des pouvoirs a noté qu'au 21 novembre 2019, les délégations des neuf Etats ci-après avaient déposé leurs pleins pouvoirs pour signer l'instrument qui serait adopté par la Conférence:

Bénin	Paraguay
Côte d'Ivoire	République du Congo
Espagne	Royaume-Uni de Grande Bretagne
Gambie	Turquie
Namibie	

15. Ces pleins pouvoirs ont été déclarés en bonne et due forme.